


Programme de formation :
HYGIENE ALIMENTAIRE (secteur restauration commerciale)

Public	Tout
Pré requis	Aucun
Objectifs pédagogiques	Acquérir les capacités nécessaires pour organiser et gérer l'activité dans des conditions d'hygiène conformes aux attendus de la réglementation et ainsi permettre la satisfaction du client.
Moyens	Méthodes ludiques et participatives basées sur l'application de la théorie par des exercices. Support papier + présentation dynamique avec vidéo projection.
Durée	14 heures soit 2 jours
Tarif	Nous consulter
Modalités d'appréciation	Attestation de formation conforme à la réglementation + un livret de formation remis à chaque participant



Etablissement enregistré auprès de la DRAAF Languedoc Roussillon sous le N° 910062252012 pour dispenser l'action de formation relative à l'hygiène alimentaire des établissements de restauration commerciale prévue à l'article L233-4 du code rural et de la pêche maritime.

1. Aliments et risques pour le consommateur :

- Les dangers microbiens
 - Microbiologie des aliments
 - Les dangers microbiologiques dans l'alimentation
 - Les moyens de maîtrise des dangers microbiologiques
- Les autres dangers potentiels

2. Les fondamentaux de la réglementation communautaire et nationale (ciblée restauration commerciale) :

- Notions de déclaration, agrément, dérogation à l'obligation d'agrément
- L'hygiène des denrées alimentaires (réglementation communautaire en vigueur)
- L'arrêté en vigueur relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail
- Les contrôles officiels

3. Le plan de maîtrise sanitaire (PMS) :

- Les BPH :
 - l'hygiène du personnel et des manipulations;
 - le respect des températures de conservation, cuisson et refroidissement;
 - les durées de vie (date limite de consommation, date limite d'utilisation optimale);
 - les procédures de congélation/décongélation;
 - l'organisation, le rangement, la gestion des stocks.
- Les principes de l'HACCP.
- Les mesures de vérification (autocontrôles et enregistrements).
- Le GBPH du secteur d'activité spécifié.